

Maître d'ouvrage



ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
☎ 02.76.51.05.22

Géomètre-Expert

AGÉOSE
ÉOMÈTRE-EXPERT

Maxime Leheurteur
Voie du Futur - B.P. 322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
Tel: 02 32 40 05 13
Courriel: ageose@geometre-expert.fr



GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de l'EURE
Commune du VAL DE REUIL
Voie DAGOBERT

"Le Domaine des Noés"



PLAN DE VENTE DU LOT N°B30 Parcelle Section BX n°133

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
140619	9/10/2017	140619.dwg	1/200

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

-  limite foncière de l'opération
-  limite de la zone bleue du PPRI
-  parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)
-  parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)

IMPLANTATION BATIE

-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail A
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail B
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail C
-  Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
-  zone d'implantation limitée à des constructions
-  zone non aedificandi
-  zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
-  sens obligatoire de faîtage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

-  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
-  localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
-  linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoire
-  localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

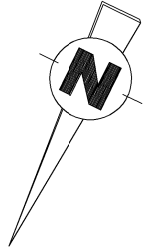
TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 3
-  plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interstice entre deux accès d'entrée charretière

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

-  bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure
-  obligation de plantation selon la palette végétale renseignée dans le règlement
-  bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud
-  obligation de plantation selon la palette végétale renseignée dans le règlement

Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.



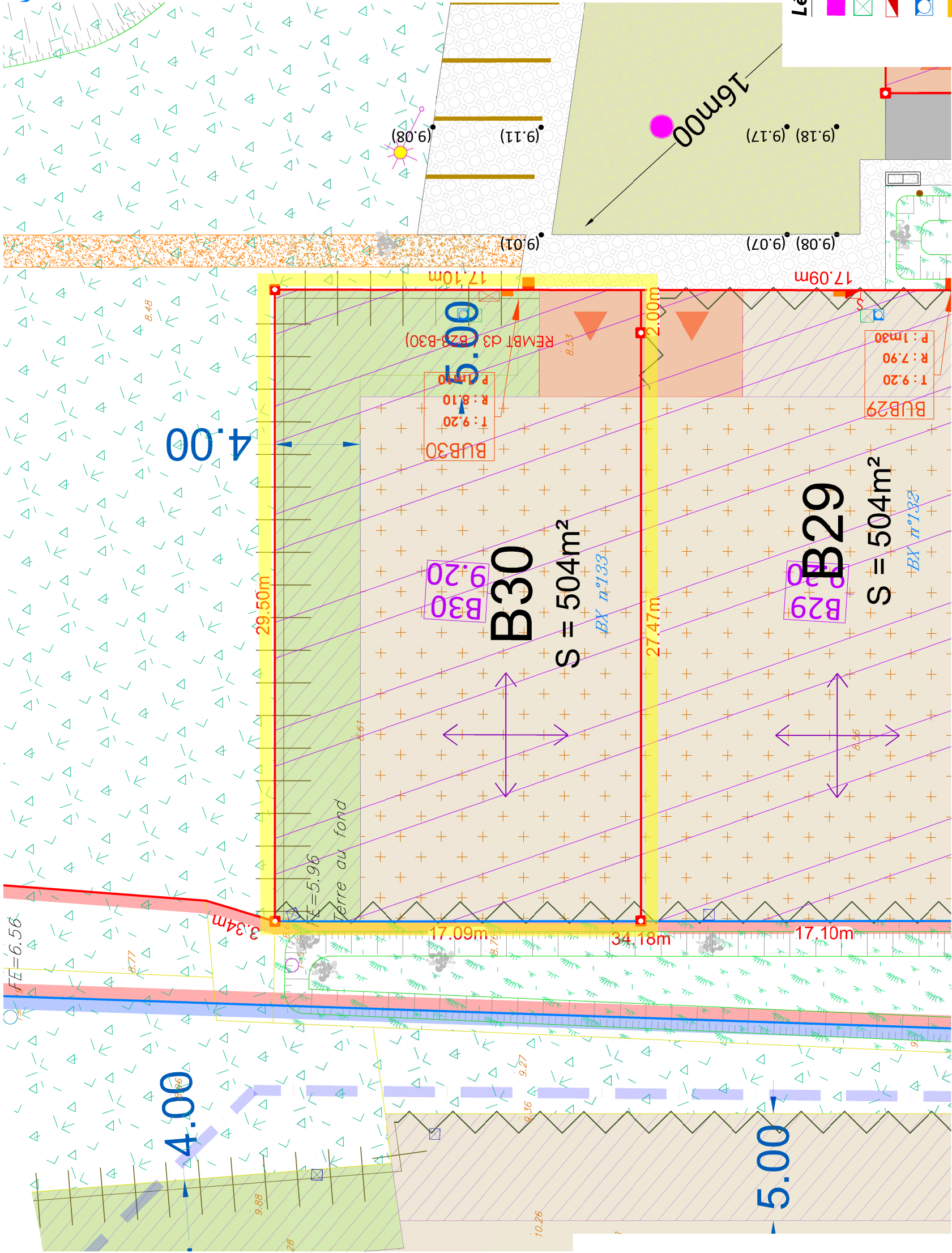
PLAN DE VENTE DU LOT N°B30
Parcelle Section BX n°133



ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
02.76.51.05.22

AGÉOSE
ÉOMÈTRE - EXPERT
Maxime Leheurteur
Voie du Futur - B.P. 322
27103 VAL DE REUIL - CEDEX
Tél: 02 32 40 05 13 Fax : 02 32 50 59 91
Courriel: agose@geometre-expert.fr

GEOMETRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Légende :

- : borne nouvelle
- : cotation parcellaire (m)
- : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
- : cotation altimétrique projet (m)
- : limite de propriété
- : référence cadastrale
- : zone remblayée
- : cote de remblai

